



Rapport de présentation des comptes administratifs

2023

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE MONTAIGU-VENDEE	3
I. Un investissement continu malgré le contexte inflationniste	3
II. Une situation financière saine fin 2023.....	4
A. Des niveaux d'épargne en cours de normalisation	4
B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement	5
C. Les résultats.....	6
III. La section de fonctionnement.....	7
A. Les recettes de fonctionnement	7
1. Les recettes fiscales	7
2. Les dotations et participations	9
3. Les autres recettes	9
B. Les dépenses de fonctionnement	11
1. Les charges à caractère général	11
2. Les charges de personnel	11
3. Les autres dépenses	12
IV. La section d'investissement	14
A. Les dépenses d'investissement	14
B. Les recettes d'investissement	15
BUDGET ANNEXE IMMOBILIER DE COMMERCE DE PROXIMITE.....	16
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES	18
BUDGET ANNEXE ZAC RENOUVELLEMENT URBAIN	19
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES AMPHORES	20
BUDGET ANNEXE QUARTIER LES HAUTS DE MONTAIGU	22
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA NOBENNE.....	23
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VIGNES	24
BUDGET ANNEXE QUARTIER DE LA GARE	25
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NOELLES.....	26
BUDGET ANNEXE DENSIFICATION	27
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CAILLAUDIERS	28

BUDGET PRINCIPAL DE MONTAIGU-VENDEE

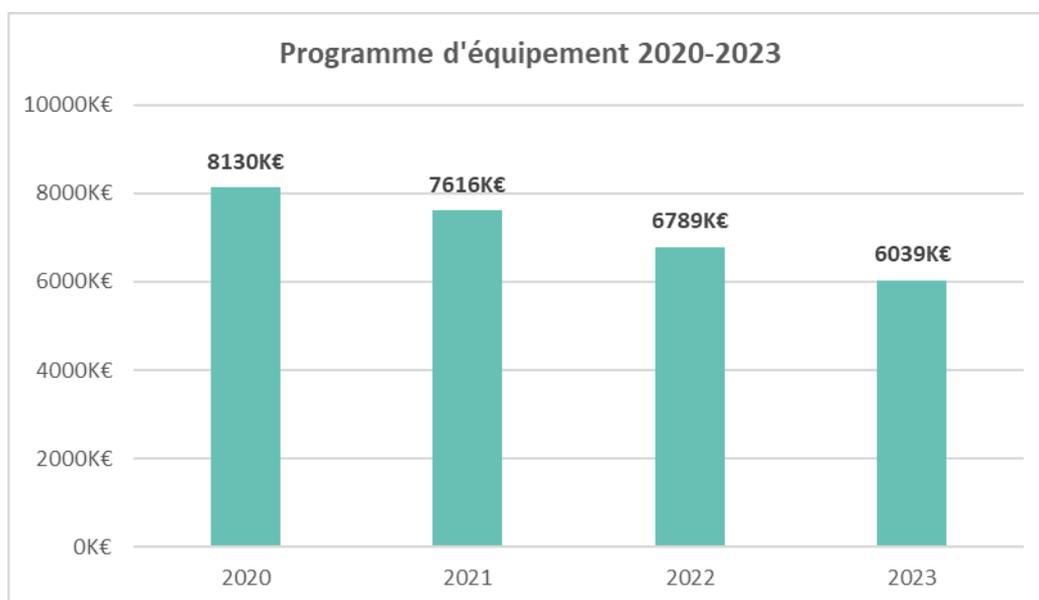
I. Un investissement continu malgré le contexte inflationniste

Comme annoncé lors de l'approbation du budget primitif, l'année 2023 a connu un niveau d'inflation toujours soutenu, qui a pesé sur les approvisionnements en énergie et en matières premières.

Les marchés financiers ont montré une augmentation du coût de l'argent à partir de mars 2023, pour atteindre leur niveau le plus haut sur le dernier trimestre 2023.

Tous ces éléments ont eu un impact immédiat sur les charges de la collectivité.

Pour autant, Montaigu-Vendée a maintenu son ambition d'investissement, suivant les engagements de mandat, en préparant et lançant des opérations structurantes d'envergure pour la commune, qui continueront à se réaliser en 2024.



Données de référence : dépenses d'équipement budget principal

Les investissements 2023 s'élèvent à 6 039 394,27 €. Depuis le début du mandat 2020-2026, le montant d'investissement réalisé s'élève à 28 574 034,96 €, soit une moyenne annuelle de 7 143 509 €.

II. Une situation financière saine fin 2023

A. Des niveaux d'épargne en cours de normalisation

L'année 2023 est marquée par une normalisation des épargnes, après la perte de la Dotation de Solidarité Rurale (784 k€) et le reversement de 50% des excédents de l'assainissement à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération en 2022 (541 k€). Toutefois, les effets inflationnistes sur les énergies et les mesures sociales nationales et locales influent sur les ratios.

BUDGET PRINCIPAL	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	évol 22/23	évol 22/23
Recettes courantes de fonctionnement	18 036 799,73	17 560 721,27	19 519 992,19	11,2%	1 959 270,92
Dépenses de gestion	13 312 424,59	14 295 856,27	15 510 421,05	8,5%	1 214 564,78
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	4 724 375,14	3 264 865,00	4 009 571,14	22,8%	744 706,14
Intérêts de la dette	390 447,26	350 330,90	346 946,35	-1,0%	-3 384,55
Solde produits-autres charges financières	13,84	13,84	19,25		5,41
Solde produits-charges exceptionnels (hors cession)	12 384,02	-446 476,26	15 267,08	-103,4%	461 743,34
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT BRUTE	4 346 325,74	2 468 071,68	3 677 911,12	49,0%	1 209 839,44
Remboursement dettes bancaires	1 477 647,46	1 438 600,23	1 410 518,26	-2,0%	-28 081,97
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE	2 868 678,28	1 029 471,45	2 267 392,86	120,2%	1 237 921,41
Remboursement autres dettes	17 477,00	17 477,00	17 477,00	0,0%	0,00
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE après remboursement autres dettes	2 851 201,28	1 011 994,45	2 249 915,86	122,3%	1 237 921,41
Dépenses d'investissement	8 028 273,93	7 052 779,76	6 166 906,59	-12,6%	-885 873,17
Recettes d'investissement	3 973 361,22	2 872 504,65	2 878 162,12	0,2%	5 657,47
BESOIN DE FINANCEMENT	4 054 912,71	4 180 275,11	3 288 744,47	-21,3%	-891 530,64
Emprunt	0,00	0,00	0,00		0,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT+solde sur provisions	-1 203 711,43	-3 168 280,66	-1 039 016,00	-67,2%	2 129 264,7
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	5 402 542,38	2 518 084,47	1 479 068,47	-41,3%	-1 039 016,00

Pour autant, la situation financière reste saine. La capacité d'autofinancement brute s'améliore à près de 3,7 millions d'euros. La capacité d'autofinancement nette atteint 2 249 915,86 €.

Excédent brut d'exploitation : résultat dégagé sur le cycle de gestion

Capacité d'autofinancement brute : résultat dégagé sur le cycle de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette

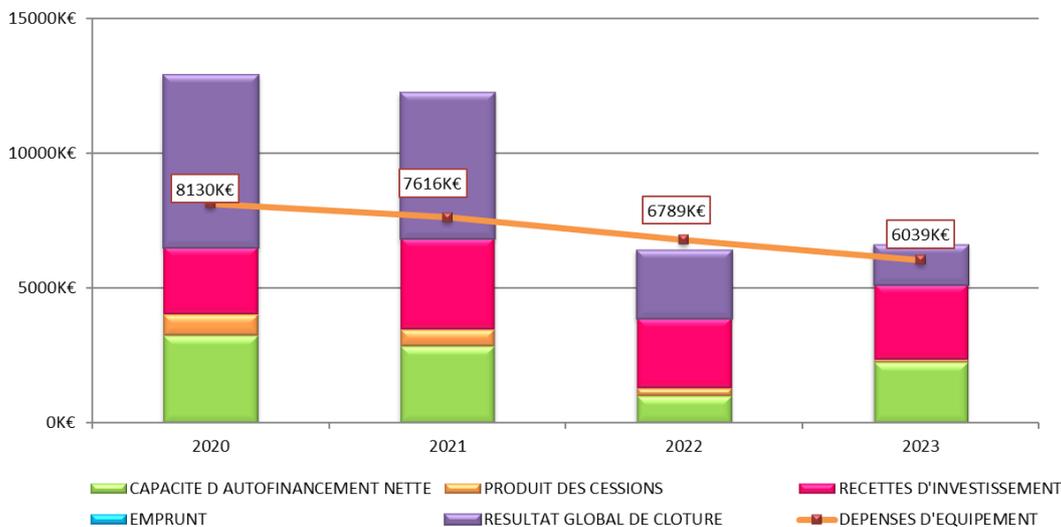
Capacité d'autofinancement nette : résultat dégagé après remboursement de la dette pour financer les investissements

Variation du fonds de roulement : indicateur de financement de l'investissement

Résultat de clôture = fonds de roulement : cumul des résultats de l'année et des résultats antérieurs reportés

...qui assurent un haut niveau de financement des investissements

Financement des investissements 2020-2023



Données de référence : dépenses d'équipement

Les ressources propres autofinancent les investissements, la capacité d'autofinancement nette couvre le besoin à 37%. Un nouvel emprunt a été souscrit fin 2023 et mobilisé en janvier 2024, sans impact donc sur le financement des investissements 2023.

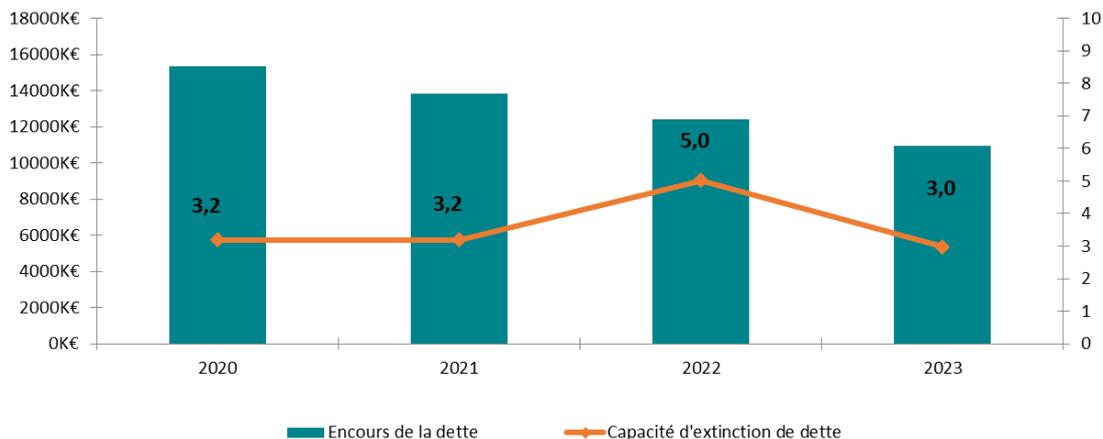
B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement

Une capacité de désendettement qui reste bien en deçà des ratios d'alerte

Le ratio d'endettement diminue en 2023, à la faveur d'une épargne améliorée. Dans le même temps, Montaigu-Vendée continue de se désendetter, à hauteur de 1,43 M€.

Le nouvel emprunt de 3 400 000 €, souscrit fin 2023, viendra impacter le stock de dette 2024, à compter de sa mobilisation effective.

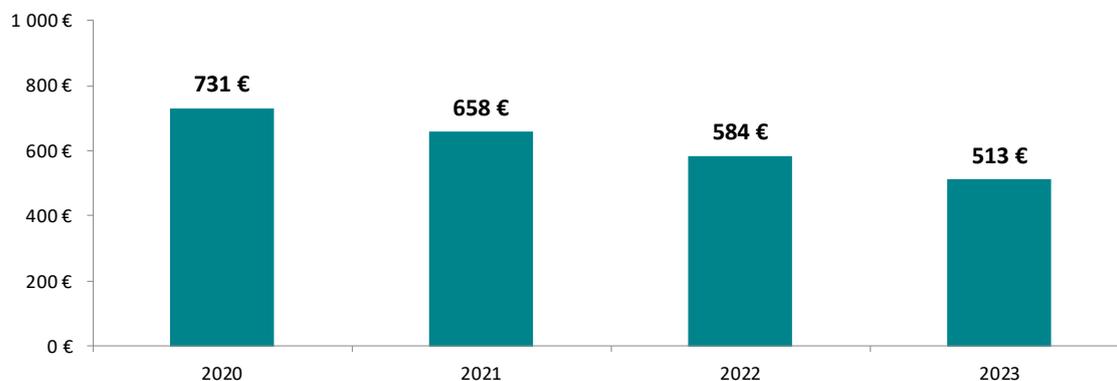
Ratio d'endettement



Un endettement par habitant en diminution

Un autofinancement amélioré et un stock de dette qui diminue permettent de maintenir une capacité de désendettement performante (encours/épargne brute) à 3 années fin 2023. En prenant en compte le nouvel emprunt souscrit fin 2023, le ratio d'endettement est de 3,9 années.

Encours de dette par habitant au 31/12



L'endettement au 31 décembre 2023 est arrêté à 10 697 786,72 €, en baisse de 12% par rapport à 2022, soit une dette de 513 € par habitant (référence population DGF 2023 : 21 376 habitants). La dette par habitant passe à 672 € avec le nouvel encours.

L'encours de la dette au 31/12/2023 est équilibré et sécurisé :

- 91% de l'encours de dette est typé A1 risque faible (charte de bonne conduite) ;
- La dette est répartie de façon sécurisée entre taux fixe (83%) et taux variables (17%) ;
- La dette est diversifiée entre prêteurs : 29 prêts auprès de 7 établissements bancaires.

C. Les résultats

Résultats 2023	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	2 693 145,24 €	0,00 €	2 693 145,24 €
Section d'investissement	-1 214 651,25 €	2 262 891,81 €	1 048 240,56 €
Ensemble des sections	1 478 493,99 €	2 262 891,81 €	3 741 385,80 €

Le résultat global de clôture 2023, intégrant les résultats antérieurs, se traduit par un excédent de 1 478 493,99 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 2 693 145,24 € et un déficit d'investissement de 1 214 651,25 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un excédent de 2 262 891,81 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 3 741 385,80 € contre 3 225 877,01 € fin 2022.

III. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 19 915 219,51 €, en hausse de 1 952 830,83 € (+ 10,9%) par rapport à 2022.

	Réalisations 2022	Réalisations 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits des services	1 277 812,41	1 543 624,29	20,8%	265 811,88
Impôts et taxes	11 535 589,85	12 011 432,67	4,1%	475 842,82
Dotations et subventions	4 375 722,53	4 847 028,63	10,8%	471 306,10
Autres produits de gestion courante	175 590,76	955 818,58	444,3%	780 227,82
Atténuation de charges	196 005,72	162 088,02	-17,3%	-33 917,70
Produits financiers	13,84	19,25	39,1%	5,41
Produits exceptionnels	390 706,44	128 036,23	-67,2%	-262 670,21
Autres produits de fonctionnement	10 947,13	267 171,84	2340,6%	256 224,71
Recettes de fonctionnement	17 962 388,68	19 915 219,51	10,9%	1 952 830,83

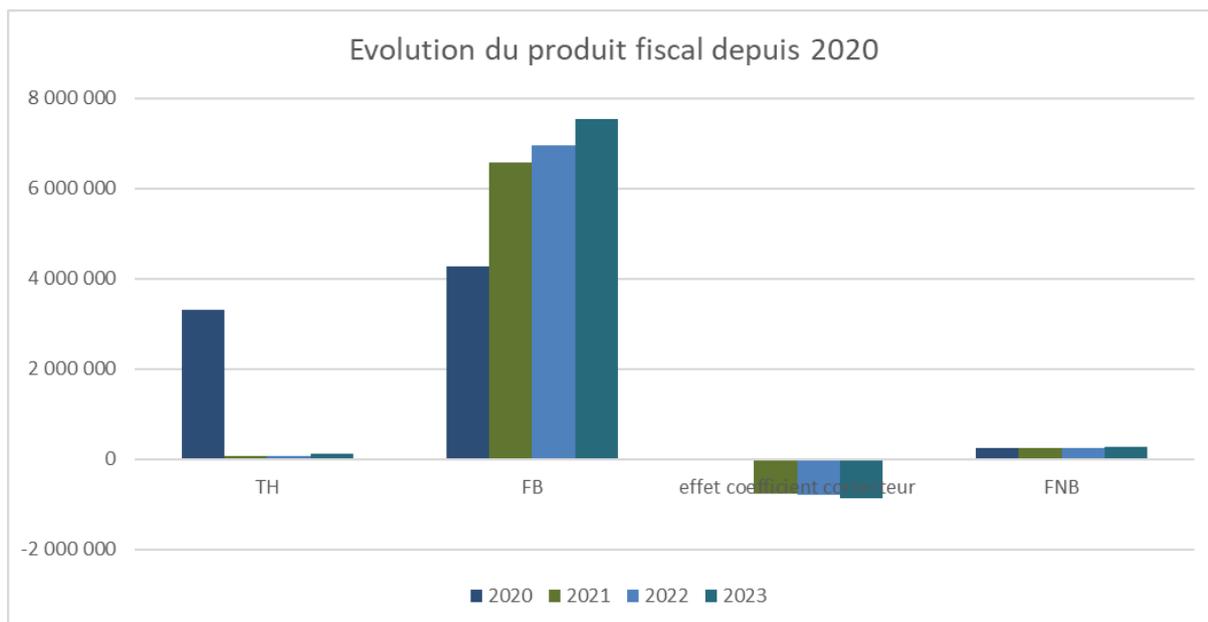
1. Les recettes fiscales

Les **recettes fiscales provenant des entreprises et des ménages** sont arrêtées à 7 144 867 €, en hausse de 607 896 € (+ 9,3%) entre 2022 et 2023.

- La croissance des bases de Taxe Foncière Bâtie en 2023 a permis de générer un produit supplémentaire *brut* de 579 531 € :
 - o Revalorisation légale des bases exceptionnellement forte à +7,1%, en raison de l'inflation
 - o Croissance physique des bases à +1,2%
- L'application du coefficient correcteur, visant à éviter toute surcompensation liée à la suppression de la taxe d'habitation et au transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, a conduit à une augmentation du prélèvement de 71 266 €. Pour mémoire, ce coefficient correcteur est figé à 0,912469.
- Une anomalie liée à la déclaration des biens immobiliers a généré le versement de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 118 899 € (+46 831 € par rapport à 2022). Ce montant ne sera pas reconduit en 2024.

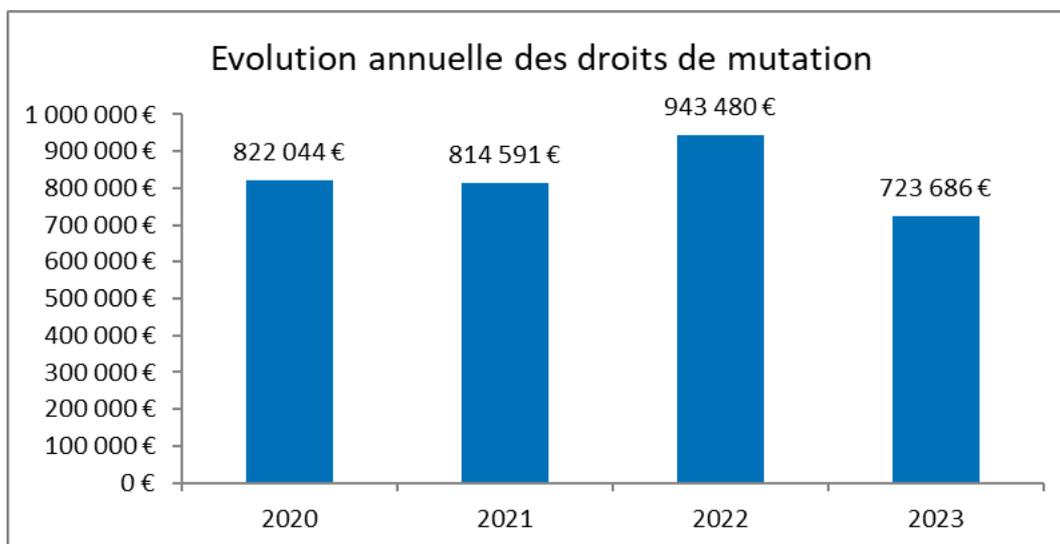
Pour rappel, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des Communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. 2023 est donc la quatrième année d'harmonisation des taux.

En 2023, la taxe foncière bâtie représente 94% du produit fiscal, la taxe foncière non bâtie 4% et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2%.



Les **autres impôts et taxes hors fiscalité directe** 4 866 565,67 € sont en baisse de 132 053,18 € (- 2,6%).

- L'Attribution de Compensation est stable à 3 713 075,45 €, après la baisse de 2022 pour le transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2022 ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), nouveau véhicule de la solidarité financière entre les communes du territoire, est arrêtée à 151 649 € ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) diminue de 105 468 €, à 256 760 €. La part de droit commun de Montaigu-Vendée a diminué de 45 677 €. La solidarité est maintenant constatée dans la DSC.
- Les droits de mutation sur les transactions à titre onéreux subissent la crise immobilière constatée sur le territoire national et diminuent de 219 793,75 € (- 23%). Ils représentent 723 685,75 €.



2. Les dotations et participations

Les **dotations et participations** s'élèvent à 4 847 028,63 €, en hausse de 471 306,10 € (+ 10,8%).

Les **dotations d'Etat** s'élèvent à 4 404 682,09 € dont :

- La Dotation Forfaitaire pour 1 444 827 €, en hausse de 14 157 € par rapport à 2022 ;
- La Dotation Nationale de Péréquation pour 386 764 €, en hausse de 64 461 € ;
- Les allocations compensatrices de taxe foncière pour 2 357 429 €, en forte hausse de + 11% pour compenser la réduction de base des locaux industriels et suivant la revalorisation légale des bases particulièrement forte en 2023 ;
- Le FCTVA pour 68 721,67 €, en hausse de 10,8 k€ (récupération de TVA sur les travaux de fonctionnement) ;
- La dotation pour le recensement globalement stable à 3 742 € ;
- La dotation pour les titres sécurisées pour 137 500 €, qui augmente de 96 710 € pour financer le Centre Temporaire de Titres d'Identité (CTTI) déployé en 2022 et 2023 sur la commune de Montaigu-Vendée.

Les autres participations concernent principalement :

- Les réciprocités avec les communes pour l'accueil d'élèves dans les écoles publiques de la commune : 35 608,56 € ;
- Les subventions de la CAF et de la MSA pour les activités enfance : 325 405,16 € ;
- La participation de l'OGEC du collège Mère Teresa pour le restaurant scolaire de Boufféré : 27 797 € ;
- Les participations des établissements scolaires pour les équipements sportifs : 8 518,67 € ;
- Des partenariats de communication pour Arts sur Digue : 500 €.

3. Les autres recettes

Les **produits des services** sont en augmentation de 265 811,88 € (+21%) et s'établissent à 1 543 624,29 € :

- Les refacturations à Terres de Montaigu dans le cadre de la convention de mutualisation font augmenter les recettes de 166 502,96 € pour le personnel mutualisé et les frais d'hébergement associés ;
- Les produits des activités Enfance – Education augmentent globalement de 178 398,52 €, en lien avec un décalage de perception des recettes 2022 et avec l'augmentation tarifaire décidée pour 2023 ;
- Les concessions funéraires augmentent de 17 669,48 €.

Les **autres produits de gestion courante**, qui correspondent principalement aux revenus des immeubles, sont en forte progression à 955 818,58 € (+ 780 227,82 €).

Les locations de salles et autres bâtiments sont en baisse de 9%, suite à vacance de locaux.

Toutefois, la forte augmentation s'explique par le reversement de l'excédent et la perception de la subvention pour fouille archéologique du lotissement Les Amphores 1 pour 738 971,19 €.

Les **atténuations de charges** s'élèvent à 162 088,02 € et correspondent aux remboursements de charges de personnel par l'assurance statutaire.

Les **produits financiers** s'élèvent à 19,25 €.

Le poste des **produits exceptionnels** s'élève à 128 036,23 € dont :

- Des produits de cession d'immobilisations pour 112 217,95 € : cession de la Maison des Jeunes de Montaigne à la société Grand Ecran pour le futur cinéma ;
- Des remboursements d'indemnités de sinistres pour 5 896,44 € et des ventes de biens hors actif pour 1 882 €.

Les autres écritures correspondent à des mouvements d'ordre pour 267 171,84 € (reprise de subventions et sorties d'actif).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 17 292 245,40 €, en hausse de 724 677,45 € (+ 4,4%).

	Réalisations 2022	Réalisations 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	4 463 372,36	5 013 427,18	12,3%	550 054,82
Charges de personnel	7 231 381,01	7 778 291,89	7,6%	546 910,88
Atténuation de produits	438 641,00	473 294,00	7,9%	34 653,00
Autres charges de gestion courante	2 162 461,90	2 245 407,98	3,8%	82 946,08
Charges financières	350 330,90	346 946,35	-1,0%	-3 384,55
Charges exceptionnelles	543 804,70	551,20	-99,9%	-543 253,50
Autres dépenses de fonctionnement	1 377 576,08	1 434 326,80	4,1%	56 750,72
Dépenses de fonctionnement	16 567 567,95	17 292 245,40	4,4%	724 677,45

1. Les charges à caractère général

Les **charges à caractère général** s'établissent à 5 013 427,18 €, en hausse de 550 054,82 € par rapport à 2022 (+ 12,3%). Elles représentent 39% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette évolution s'explique par :

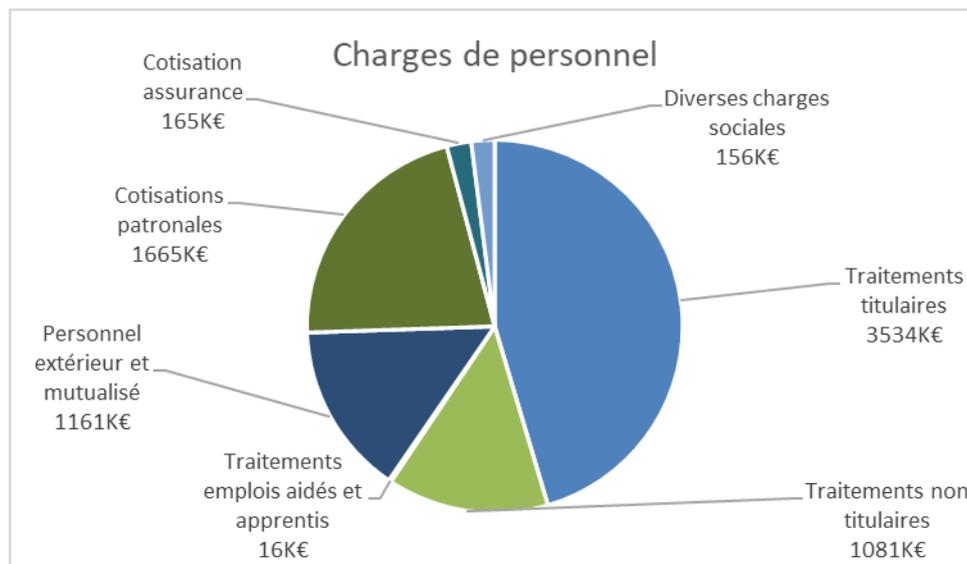
- Le contexte inflationniste
 - o Coût des énergies : + 261 k€ (hausse cumulée 2022-2023 ; 522 k€)
 - o Coût des denrées alimentaires : + 24 k€
- Des éléments conjoncturels :
 - o Charges du Centre Temporaire des Titres d'Identité : +34 k€
 - o 50 ans du Mondial : +39k€
- Des choix de gestion :
 - o Travaux d'entretien dans les équipements municipaux : +119k€ (travaux cycliques)
 - o Travaux d'entretien des espaces verts : +23k€ (évolution des surfaces)

2. Les charges de personnel

Les **charges de personnel** s'établissent à 7 778 291,89 €, en hausse de 546 910,88 € (+ 7,6%) par rapport à 2022. Elles représentent 49% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation s'explique par :

- Une thématique GVT qui fait mécaniquement évoluer les rémunérations de 4 % ;
- Une thématique rémunération : revalorisation du SMIC en janvier (+ 1,8%) et mai (+ 2,2%), les refontes des grilles indiciaires des catégories C et B en juillet et la revalorisation du point d'indice en juillet 2022 (+3,5% en année pleine) et juillet 2023 (+1,5% sur 6 mois) ;
- La mutualisation des services avec Terres de Montaigu, compensée par des recettes de refacturation ;
- Des événements conjoncturels : recrutement d'agents pour le Centre Temporaire des Titres d'Identité, compensé par une dotation de l'Etat



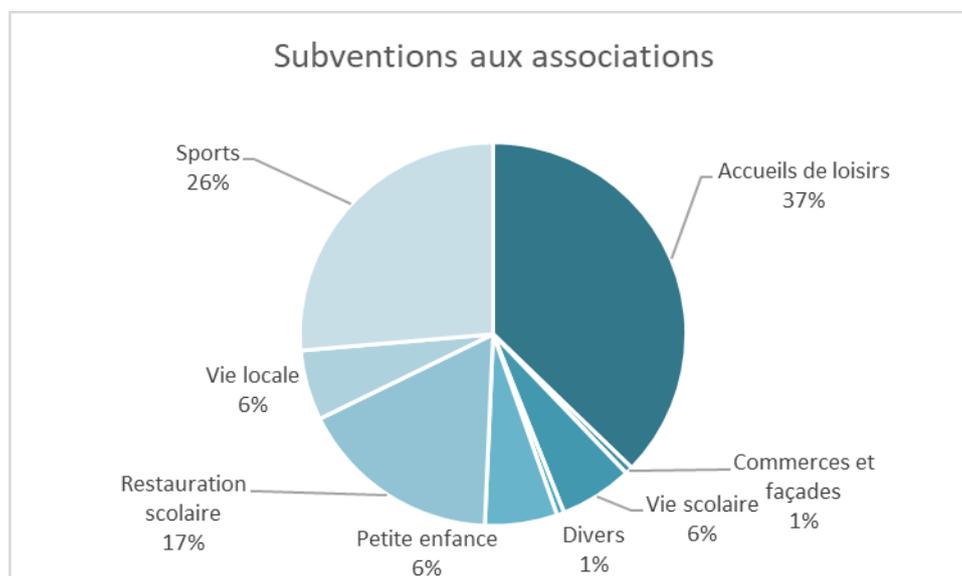
Après déduction des recettes de refacturation du personnel mutualisé, des remboursements de l'assurance du personnel et des dotations de recensement et titres d'identité, la masse salariale nette s'élève à 7 274 426,37 €, en hausse de +6,1%

3. Les autres dépenses

Les **autres charges de gestion courante** s'établissent à 2 245 407,98 €, en hausse de 3,8%. Elles regroupent principalement les contributions et subventions.

Les principales variations concernent :

- Les indemnités des élus, en lien avec l'augmentation de la valeur du point d'indice en juillet 2022 et juillet 2023 : + 7 602,98 €
- Les contributions obligatoires aux écoles privées, en lien avec la hausse du coût de l'élève : +44 208,17 €
- Les subventions aux associations en hausse de 28 780,62 €
 - o Associations Education- Enfance : + 35 999,87 € principalement pour la restauration, scolaire
 - o Aides aux commerces et façades : -13 971,25 €



Les **atténuations de produits** s'établissent à 473 294 €, en hausse de 34 653 €.

Elles comprennent principalement le reversement de fiscalité au titre de la solidarité financière entre communes, remaniée en 2023. La solidarité entre communes est calculée en fonction de la croissance des bases économiques depuis 2021, la moitié du produit supplémentaire abondant un fonds de répartition, l'autre moitié restant acquise à la commune au titre de ses produits de fiscalité directe.

La part contributive de Montaigu-Vendée a augmenté de 37 604 € en 2023, pour atteindre 472 291 €. La commune est globalement contributrice au fonds pour 320 642 €, une fois déduite sa part bénéficiaire.

Les **charges financières** sont arrêtées à 346 946,35 €, en baisse de 1%. Elles traduisent la maturité de la dette de Montaigu-Vendée mais également la remontée des taux variables.

Les **charges exceptionnelles** sont constatées pour 551,20 €, en forte diminution de 543 253,50 € en 2023, après le reversement de 50% des excédents de fonctionnement des budgets annexes Assainissement en 2022, transférés à Terres de Montaigu (541 k€).

Les **autres écritures** correspondent à des mouvements d'ordre pour 1 434 326,80 € (dotations aux amortissements et provisions notamment).

IV. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 789 073,69 €, en baisse de 657 730,43 € (- 7,7%).

	Réalisations 2022	Réalisations 2023	évol 22/23	évol 22/23
Dépenses d'équipement	6 789 099,15	6 039 394,27	-11,0%	-749 704,88
Remboursement dettes bancaires	1 456 077,23	1 428 727,83	-1,9%	-27 349,40
Autres dépenses d'investissement	274 627,74	393 951,59	43,4%	119 323,85
Dépenses d'investissement	8 519 804,12	7 862 073,69	-7,7%	-657 730,43

Les dépenses du **programme d'équipement** s'élèvent à 6 039 394,27 €.

Selon les orientations annoncées à l'approbation du budget primitif, les principales réalisations concernent :

- Les réalisations d'opérations structurantes, en cours de finalisation ou de démarrage :
 - o L'extension du restaurant scolaire de Boufféré : 1 641 071,79 €
 - o L'aménagement du centre-bourg de Saint Georges de Montaigu : 1 052 281,92 €
 - o Les travaux de l'église de Boufféré : 783 738,18 €
 - o La construction de la nouvelle école Jules Verne : 508 522,63 €
 - o Les travaux de l'église de Montaigu : 460 555,01 €
 - o L'aménagement du Val d'Asson – tranche 2 : 194 254,38 €
- Les dépenses récurrentes pour l'entretien du patrimoine :
 - o L'entretien des bâtiments divers : 480 410,84 € dont
 - Aménagement de l'espace jeunes de Montaigu : 84 566,72 €
 - Travaux dans les équipements Enfance – Education : 52 154,96 €
 - Aménagement de la mairie de La Guyonnière : 28 992,18 €
 - Travaux parcs, digues et cimetières : 211 288,57 €
 - o Le programme Equipements sportifs : 277 216,50 € dont
 - Finition du terrain synthétique du complexe Maxime Bossis : 76 491,65 €
 - Eclairage et travaux complexe sportif La Guyonnière : 65 434,00 €
 - Travaux salle de sports de Saint Georges : 72 643,80 €
 - Matériel sportif : 36 972,16 €
 - o Le programme de voirie : 529 591,66 € dont :
 - Programme annuel de reprise de voirie : 487 908,25 €
 - Matériels de voirie et espaces publics : 41 683,41 €
 - o Le renouvellement de matériel opérationnel (écoles, services techniques et administratifs, écoles, événementiel) : 111 751,36 €

Le **remboursement de capital** s'élève à 1 427 995,23 €, en baisse de 1,9%.

Cette variation traduit le désendettement de la ville, le nouvel encours souscrit en 2023 ne sera remboursé qu'à partir de 2024.

S'y ajoute la gestion des cautions pour 732,57 €.

Les autres écritures hors dette concernent :

- des mouvements d'ordre pour 267 171,84 € ;
- le reversement de la taxe d'aménagement à Terres de Montaigu pour les zones économiques pour 109 779,75 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 200 083,58 €.

	Réalisations 2022	Réalisations 2023	évol 22/23	évol 22/23
FCTVA et taxe d'aménagement	1 579 123,95	1 937 405,41	22,7%	358 281,46
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 000 000,00	3 000 000,00	0,0%	0,00
Subventions d'équipement - divers	998 194,06	828 258,76	-17,0%	-169 935,30
Emprunts	0,00	0,00		0,00
Autres recettes d'investissement	1 379 384,72	1 434 419,41	4,0%	55 034,69
Recettes d'investissement	6 956 702,73	7 200 083,58	3,5%	243 380,85

Les recettes de FCTVA s'élèvent à 822 259,66 € ; la taxe d'aménagement atteint 1 115 145,75 €.

Les principales subventions d'équipement perçues en 2023 sont les suivantes :

- Subvention Etat de 105 000 € au titre de la DETR pour l'église de Montaigu
- Subvention Etat de 70 859,76 € au titre de la DSIL pour l'orgue de l'église de Montaigu
- Subvention Région de 21 434,64 € pour la salle de convivialité de Saint Hilaire de Loulay ;
- Subvention Département de 216 204,78 € pour l'église de Montaigu ;
- Subvention Département de 68 993,66 € pour l'église de Boufféré ;
- Subvention Département de 30 000 € pour l'aménagement du bourg de Saint Georges de Montaigu ;
- Subvention Terres de Montaigu, communauté d'agglomération de 218 400 € au titre du fonds de concours intercommunal pour le terrain synthétique du complexe Maxime Bossis ;
- Subvention Agence de l'Eau de 13 500 € pour la renaturation du Val d'Asson – tranche 2 ;
- Amendes de police : 77 122 €.

Un nouvel encours de dette de 3 400 000 € a été souscrit en 2023 mais n'était pas encaissé au 31 décembre 2023. Il apparait donc en restes à réaliser de recette.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 3 000 000 €.

Les autres écritures s'élèvent à 1 434 419,41 € et recouvrent principalement les mouvements d'ordre.

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER DE COMMERCE DE PROXIMITE

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	157,47 €	0,00 €	157,47 €
Section d'investissement	321 154,92 €	-947 311,81 €	-626 156,89 €
Ensemble des sections	321 312,39 €	-947 311,81 €	-625 999,42 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un excédent de 321 312,39 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 157,47 € et un excédent d'investissement de 321 154,92 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un déficit de 947 311,81 €.

Le déficit sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 625 999,42 €.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 100 792,11 € et correspondent principalement aux loyers et redevances versés par les occupants de locaux commerciaux et de santé.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 100 635,24 €, dont :

- Charges de gestion courante : 25 023,49 €, principalement pour les charges locatives et les taxes foncières, en forte évolution (énergie, revalorisation des bases foncières)
- Charges financières : 32 294,13 €, en forte évolution suite à l'augmentation des taux variables
- Ecritures d'ordre - amortissements : 43 317,62 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 470 122,58 €, dont :

- Programme d'équipement : 366 259,26 € pour la poursuite des travaux du restaurant traditionnel rue Neuve
- Remboursement de la dette : 103 863,32 €

L'encours de dette au 31/12/2023 s'établit à 1 253 333,36 €, pour 2 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 100 429,13 €, dont :

- Excédent capitalisé : 24 532,31 €
- Participation financière pour les travaux rue Neuve : 32 420 €
- Gestion des cautions : 159,20 €
- Ecritures d'ordre -amortissements : 43 317,62 €

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 690 848,37 €.

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	1 600,10 €	0,00 €	1 600,10 €
Section d'investissement	38 823,78 €	0,00 €	38 823,78 €
Ensemble des sections	40 423,88 €	0,00 €	40 423,88 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un excédent de 40 423,88 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 1 600,10 € et un excédent d'investissement de 38 823,78 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 169 545,25 €. Elles correspondent aux ventes de caveaux (40 700 €) et à la gestion des stocks (128 845,25 €).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 169 545,15 €, dont :

- Charges de gestion courante : 29 471,81 € pour la construction de caveaux
- Gestion des stocks : 140 073,34 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 128 845,25 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 140 073,34 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 27 595,69 €.

BUDGET ANNEXE ZAC RENOUVELLEMENT URBAIN

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	837,58 €	0,00 €	837,58 €
Section d'investissement	-323 554,64 €	0,00 €	-323 554,64 €
Ensemble des sections	-322 717,06 €	0,00 €	-322 717,06 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un déficit de 322 717,06 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 837,58 € et un déficit d'investissement de 323 554,64 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 319 249,21 € et concernent uniquement les opérations d'ordre (gestion de stocks et transferts techniques).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 318 411,63 €, dont :

- Charges de gestion courante : 6 902,43 € pour les taxes foncières et des frais divers
- Charges financières : 6 499,79 €
- Ecritures d'ordre : 1 305 680,00 € (stocks et transferts techniques)

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 470 272,01 €, dont :

- Remboursement de la dette : 158 360,17 €
- Gestion des stocks : 1 311 911,84 €

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 150 954,67 €.

L'encours de dette au 31/12/2023 s'établit à 988 357,20 €, pour 3 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 297 672,04 € et concernent uniquement la gestion des stocks.

➔ Ce budget regroupera en 2024 toutes les opérations de lotissements.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES AMPHORES

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	107 917,08 €	0,00 €	107 917,08 €
Section d'investissement	-63 972,84 €	0,00 €	-63 972,84 €
Ensemble des sections	43 944,24 €	0,00 €	43 944,24 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un excédent de 43 944,24 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 107 917,08 € et un déficit d'investissement de 63 972,84 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 276 559,22 €.

Elles correspondent aux ventes de terrains (93 432,00 €), à une subvention pour fouille archéologique (119 154,38 €) et à la gestion de stocks (63 972,84 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 1 179 315,83 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 347 957,97 €, dont :

- Charges à caractère général : 521 3753,13 € pour des travaux d'aménagement de la deuxième tranche
- Autres charges de gestion courante : 691 151,51 € pour le reversement de l'excédent de la première tranche au budget principal
- Gestion des stocks : 135 053,33 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 63 972,84 € et concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 135 053,33 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 135 053,33 € et concernent uniquement la gestion des stocks.

→ Ce budget annexe est supprimé au 31 décembre 2023 et intégré dans le budget Opérations d'aménagement urbain en 2024.

BUDGET ANNEXE QUARTIER LES HAUTS DE MONTAIGU

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	154 674,34 €	0,00 €	154 674,34 €
Section d'investissement	-455 027,62 €	0,00 €	-455 027,62 €
Ensemble des sections	-300 353,28 €	0,00 €	-300 353,28 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un déficit de 300 353,28 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 154 674,34 € et un déficit d'investissement de 455 027,62 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 463 360,92 €. Elles correspondent aux ventes de terrains (8 333,30 €) et à la gestion de stocks (455 027,62 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 154 674,34 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 463 360,92 €, dont :

- Charges de gestion courante : 422 712,59 € pour des travaux d'aménagement
- Gestion des stocks : 40 648,33 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 455 027,62 € et concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 40 648,33 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 40 648,33 € et concernent uniquement la gestion des stocks.

→ Ce budget annexe est supprimé au 31 décembre 2023 et intégré dans le budget Opérations d'aménagement urbain en 2024.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA NOBENNE

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	40 387,08 €	0,00 €	40 387,08 €
Section d'investissement	-65 160,63 €	0,00 €	-65 160,63 €
Ensemble des sections	-24 773,55 €	0,00 €	-24 773,55 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un déficit de 24 773,55 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 40 387,08 € et un déficit d'investissement de 65 160,63 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 94 311,63 €. Elles correspondent aux ventes de terrains (29 151,00 €) et à la gestion de stocks (65 160,63 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 24 351,21 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 78 275,76 €, dont :

- Charges de gestion courante : 50 471,58 € pour des travaux d'aménagement
- Gestion des stocks : 27 804,18 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 65 160,18 €, et concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 27 804,18 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 27 804,18 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

→ Ce budget annexe est supprimé au 31 décembre 2023 et intégré dans le budget Opérations d'aménagement urbain en 2024

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VIGNES

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	537 891,45 €	0,00 €	537 891,45 €
Section d'investissement	-857 420,69 €	0,00 €	-857 420,69 €
Ensemble des sections	-319 529,24 €	0,00 €	-319 529,24 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un déficit de 319 529,24 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 537 891,45 € et un déficit d'investissement de 857 420,69 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 141 211,40 €. Elles correspondent aux ventes de terrains (283 790,71 €) et à la gestion de stocks (857 420,69 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 313 190,26 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 916 510,21 €, dont :

- Charges de gestion courante : 15 372,00 € pour des travaux d'aménagement
- Gestion des stocks : 901 138,21 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 857 420,69 € et concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 901 138,21 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 901 138,21 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

→ Ce budget annexe est supprimé au 31 décembre 2023 et intégré dans le budget Opérations d'aménagement urbain en 2024.

BUDGET ANNEXE QUARTIER DE LA GARE

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	50 412,43 €	0,00 €	50 412,43 €
Ensemble des sections	50 412,43 €	0,00 €	50 412,43 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un excédent de 50 412,43 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 0 € et un excédent d'investissement de 50 412,43 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 431 816,19 €. Elles correspondent à la gestion de stocks (1 422 920,93 €) et à des écritures techniques d'ordre (8 895,26 €).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 431 816,19 €, dont :

- Charges de gestion courante : 27 857,50€ pour des aménagements de terrains
- Charges financières : 8 895,26 €
- Ecritures d'ordre : 1 395 063,43 € (stocks et transferts techniques)

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 536 254,25 €, dont :

- Remboursement de la dette : 113 333,32 €
- Gestion des stocks : 1 422 920,93 €

L'encours de dette au 31/12/2023 s'établit à 1 473 333,36 €, pour 1 prêt.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 386 168,17 € et concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 200 498,51 €.

→ Ce budget annexe est supprimé au 31 décembre 2023 et intégré dans le budget Opérations d'aménagement urbain en 2024.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NOELLES

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	376 140,57 €	0,00 €	376 140,57 €
Section d'investissement	-832 811,06 €	0,00 €	-832 811,06 €
Ensemble des sections	-456 670,49 €	0,00 €	-456 670,49 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un déficit de 456 670,49 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 376 140,57 € et un déficit d'investissement de 832 811,06 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 988 904,88 €. Elles correspondent aux ventes de terrains (156 093,82 €) et à la gestion de stocks (832 811,06 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 285 289,29 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 898 053,60 €, dont :

- Charges de gestion courante : 6 507,90 € pour des travaux d'aménagement
- Gestion de stocks : 891 545,70 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 832 811,06 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 891 545,70 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 891 545,70 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

→ Ce budget annexe est supprimé au 31 décembre 2023 et intégré dans le budget Opérations d'aménagement urbain en 2024.

BUDGET ANNEXE DENSIFICATION

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	49 020,00 €	0,00 €	49 020,00 €
Section d'investissement	-70 995,98 €	0,00 €	-70 995,98 €
Ensemble des sections	-21 975,98 €	0,00 €	-21 975,98 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un déficit de 21 975,98 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 49 020 € et un déficit d'investissement de 70 995,98 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 70 995,98 €. Elles correspondent uniquement à la gestion de stocks.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 49 020 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 70 995,98 €, dont :

- Charges de gestion courante : 4 425,88 € pour des travaux d'aménagement
- Gestion de stocks : 66 570,10 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 70 995,98 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 66 570,10 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 66 570,10 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

➔ *Ce budget annexe est supprimé au 31 décembre 2023 et intégré dans le budget Opérations d'aménagement urbain en 2024.*

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CAILLAUDIÈRES

I. Les résultats

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	-244 050,70 €	0,00 €	-244 050,70 €
Ensemble des sections	-244 050,70 €	0,00 €	-244 050,70 €

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un déficit de 244 050,70 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 0 € et un déficit d'investissement de 244 050,70 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 244 050,70 €. Elles correspondent uniquement à la gestion de stocks.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 244 050,70 € €, dont :

- Charges de gestion courante : 13 581,94€ pour des travaux d'aménagement
- Gestion de stocks : 230 468,76 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 244 050,70 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 230 468,76 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 230 468,76 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

➔ *Ce budget annexe est supprimé au 31 décembre 2023 et intégré dans le budget Opérations d'aménagement urbain en 2024.*